



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

nuisances

Question écrite n° 36043

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat au sujet des compensations accordées aux artisans et commerçants des régions touchées par les sinistres miniers. Depuis 1996 plusieurs communes du secteur ferrifère des départements de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle sont touchés par des affaissements miniers. De gros dégâts ont été ainsi provoqués aux constructions situées à l'aplomb de ces affaissements. La modification du code minier intervenue en mars dernier a permis d'apporter les précisions et modifications nécessaires à cette ancienne législation afin d'apporter des réponses pérennes tant pour les particuliers que pour les communes. Toutefois, cette nouvelle législation ne peut envisager d'apporter les réponses pour les artisans et commerçants qui sont victimes directes et/ou indirectes de ces affaissements pour leur perte d'exploitation surtout. Il apparaît donc nécessaire de mettre en place un dispositif de secours qui permette la juste indemnisation de ces pertes. Dans ces secteurs où l'économie est déjà fragilisée par une crise économique due au dépeuplement, il apparaît indispensable de faire jouer la solidarité face à ces événements. C'est pourquoi, il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La loi du 30 mars 1999 a marqué un grand progrès en prévoyant l'indemnisation par l'Etat des particuliers et des collectivités locales victimes de dommages matériels, en cas de sinistre minier touchant un bien immobilier acquis aux termes d'un acte contenant une clause minière valable, ce qui représente une avancée juridique et un effort de solidarité considérables. En ce qui concerne les dommages subis par les artisans et commerçants, rien ne s'oppose, en matière de pertes d'exploitation, à ce que la responsabilité civile des exploitants soit recherchée dans les conditions du droit commun.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36043

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 6000

Réponse publiée le : 10 janvier 2000, page 189